

DEUXIEME PARTIE - CHAPITRE 5

LE PILOTAGE DU SYSTEME SELON LES DIFFERENTES TECHNIQUES DE CALCUL DES DROITS A LA RETRAITE

Le choix d'un système en annuités, en points ou en comptes notionnels a des implications pour le pilotage du système de retraite. En effet, tous les systèmes ne réagissent pas nécessairement de la même façon à des chocs démographiques, tels que le *baby boom* ou l'allongement de l'espérance de vie, ou économiques, comme un ralentissement de la productivité. De plus, les trois leviers disponibles en répartition pour piloter un retour vers l'équilibre financier, à savoir le niveau des cotisations, le niveau des pensions et l'âge moyen effectif de départ à la retraite, n'ont pas toujours les mêmes effets selon que le régime est en annuités, en points, ou en comptes notionnels.

I - Les effets de chocs démographiques et économiques dans un système de retraite en annuités, en points ou en comptes notionnels

1. Les effets des gains d'espérance de vie et du baby boom dans les différents systèmes

Selon les projections de l'INSEE, l'espérance de vie à 60 ans devrait augmenter d'environ un an tous les dix ans pour atteindre plus de 28 ans en 2050, contre 24 ans en 2006 (graphique 1).

Les effets de l'allongement de l'espérance de vie à la retraite diffèrent sensiblement entre les systèmes en annuités ou en points d'une part, et les systèmes en comptes notionnels d'autre part. Même si l'équilibre financier instantané du régime n'y est pas parfaitement assuré face à un allongement continu de l'espérance de vie, les gains d'espérance de vie à la retraite conduisent dans un système en comptes notionnels à des déficits relativement contenus, alors qu'ils entraînent un déséquilibre financier durable et plus important dans un système en annuités ou en points, à âge effectif de départ à la retraite et autres paramètres du système inchangés. Cela tient au fait que le niveau des pensions, à âge de départ à la retraite fixé, s'ajuste spontanément à la baisse face aux gains d'espérance de vie à la retraite dans un système en comptes notionnels, alors que ce n'est pas le cas dans un système en annuités ou en points, où de tels ajustements supposent de modifier les paramètres du régime.

De façon analogue, il est possible d'isoler les effets liés au *baby boom* sur le solde financier dans les trois systèmes (graphique 2).

Ces effets sont un peu moins importants dans un système en comptes notionnels si le capital virtuel est revalorisé selon les évolutions de la masse salariale, car le taux de remplacement fluctue alors au fil des générations, ce qui amortit en partie les effets du *baby boom* sur le solde financier. En revanche, si le capital virtuel est revalorisé selon les évolutions du salaire moyen, les effets du *baby boom* dans un système en comptes notionnels sont les mêmes que dans un système en annuités ou en points. Dans tous les systèmes, l'effet négatif du *baby boom* sur le solde financier est maximal vers 2035 et se réduit ensuite progressivement sans s'annuler à l'horizon 2050.

Les effets combinés des gains d'espérance de vie à 60 ans prévus sur la période 2006-2050 et du *baby boom* ont également été simulés dans les différents systèmes (graphiques 3 et 3 bis).

2. Les effets de chocs économiques dans les différents systèmes

Un ralentissement de la productivité a le même type d'effets dans un système en annuités ou en points. Son impact est d'abord négatif sur le solde financier du fait d'une croissance plus faible des salaires et donc des cotisations. Puis, les plus faibles gains de productivité conduisent à un ralentissement des pensions, du fait de carrières salariales moins dynamiques, ce qui atténue les effets négatifs sur le solde.

Dans un système en comptes notionnels, les effets d'un ralentissement de la productivité diffèrent selon que le choc de productivité est parfaitement anticipé ou non. Dans le cas où le choc est anticipé, les effets sur le solde financier sont amortis par un ajustement spontané du niveau des pensions en amont au ralentissement anticipé de la productivité. En revanche, si le ralentissement de la productivité n'est pas anticipé, ses effets sur le solde dans un système en comptes notionnels sont plus importants et plus proches de ceux observés dans un système en points ou en annuités.

II - Les leviers de pilotage et leurs effets dans les différents systèmes

Les trois leviers disponibles pour piloter un retour vers l'équilibre du système de retraite en répartition (taux de cotisation, taux de remplacement et âge moyen effectif de départ à la retraite) ont des effets différenciés selon le système.

1. Les effets d'une hausse du taux de cotisation dans les trois systèmes

Les effets d'une hausse du taux de cotisation diffèrent entre le système en annuités et les systèmes en points (de type français) ou en comptes notionnels dans lesquels existe un lien direct entre le niveau des cotisations et celui des pensions. Dans un système en annuités, le taux de cotisation n'a pas d'effet direct sur le niveau des pensions et son ajustement permet d'équilibrer le système. Dans un système en points ou en comptes notionnels, une hausse du taux de cotisation réduit les déficits à court terme, mais conduit à long terme à une hausse du niveau des pensions qui pèse alors sur le solde du régime. Pour éviter cet effet à long terme, la hausse du taux de cotisation doit s'accompagner, dans un système en points, d'une variation similaire de la valeur d'achat du point. De façon équivalente, on peut introduire un taux d'appel des cotisations non générateur de droits dans un système en points. C'est également possible dans un système en comptes notionnels, mais l'égalité par génération entre les cotisations versées et les pensions reçues n'est alors plus vérifiée.

2. Les effets d'une modification des taux de remplacement dans les trois systèmes

Le deuxième levier pour équilibrer un système de retraite en répartition est le niveau des pensions ou le taux de remplacement offert par le régime.

Pour équilibrer un système en annuités, il est possible de modifier le taux de remplacement à âge donné en faisant varier le taux de liquidation ou les conditions d'obtention du taux plein ou encore les règles de calcul du salaire de référence. Pour équilibrer un système en points, le taux de remplacement à âge donné peut être ajusté en faisant varier la valeur d'achat ou la

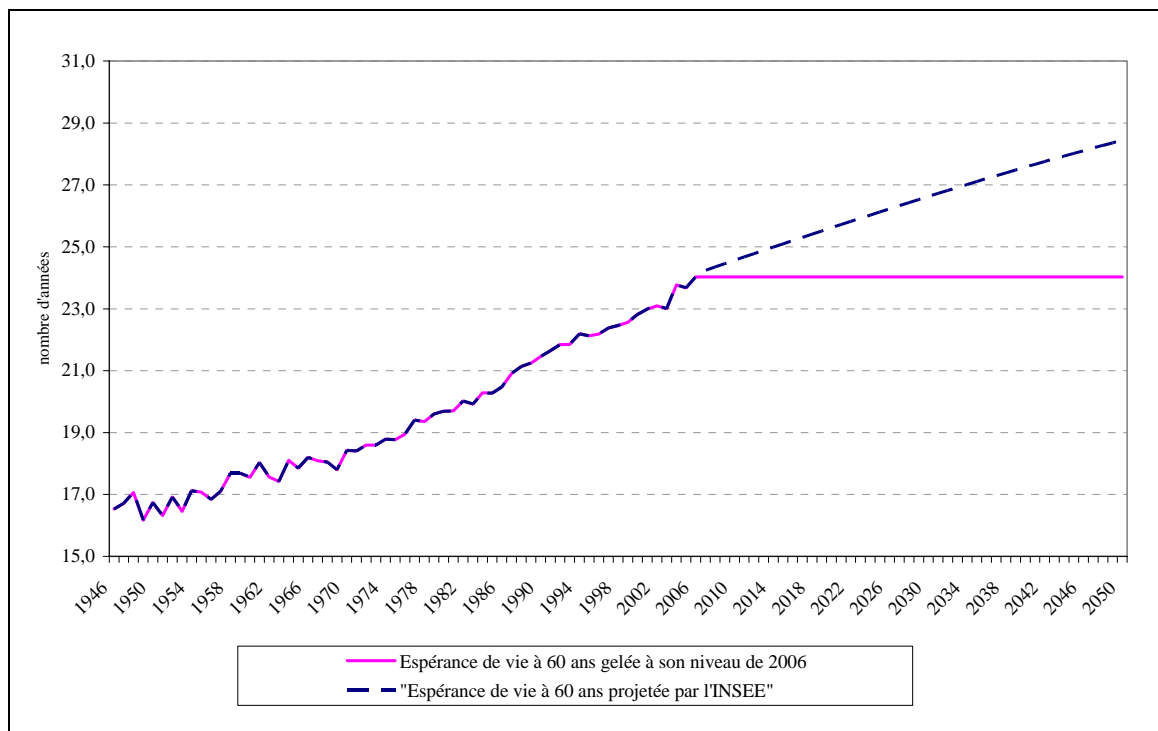
valeur de service du point. Si les pensions liquidées sont revalorisées selon la valeur de service du point, ces ajustements ont aussi un effet sur les évolutions des pensions liquidées. Dans un système en comptes notionnels, le taux de remplacement à âge donné varie automatiquement face à certains chocs, notamment face à l'allongement de l'espérance de vie, et il est délicat de ce fait de l'ajuster au fil de l'eau.

3. Les effets d'une hausse de l'âge moyen effectif de départ à la retraite dans les trois systèmes

Le troisième levier pour équilibrer un système de retraite en répartition est l'âge moyen effectif de départ à la retraite.

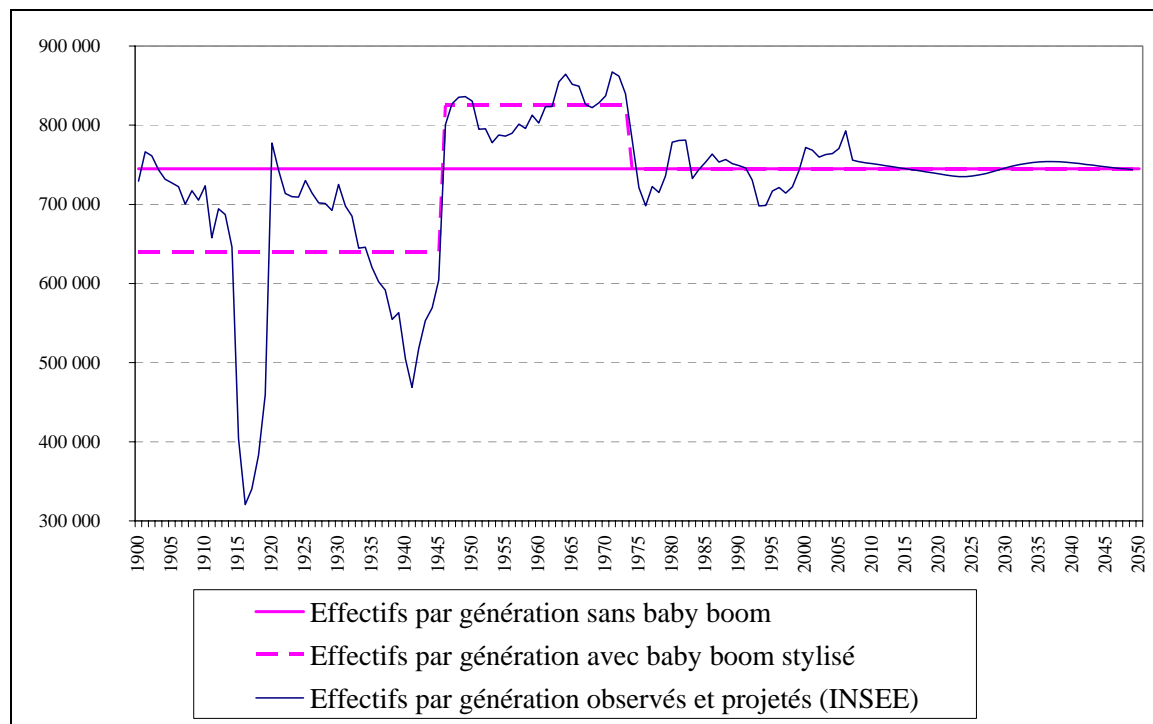
Les effets d'une hausse de l'âge moyen effectif de départ à la retraite diffèrent entre les systèmes en annuités, en points et en comptes notionnels. D'une part, dans les systèmes en points et en comptes notionnels, le recul de l'âge moyen effectif de départ à la retraite conduit directement à accroître les droits, et donc les pensions, du fait d'années de cotisations supplémentaires pendant lesquelles davantage de points ou de capital virtuel est accumulé ; dans un système en annuités, ce n'est pas nécessairement le cas, sauf notamment par le biais d'un système de décote et de surcote. D'autre part, dans un système en comptes notionnels, le recul de l'âge moyen effectif de départ à la retraite entraîne une hausse supplémentaire de la pension liée à la baisse en conséquence de l'espérance de vie à la retraite et, à long terme, les effets sur le solde financier s'annulent.

Graphique 1 : Espérance de vie moyenne à 60 ans (en années)



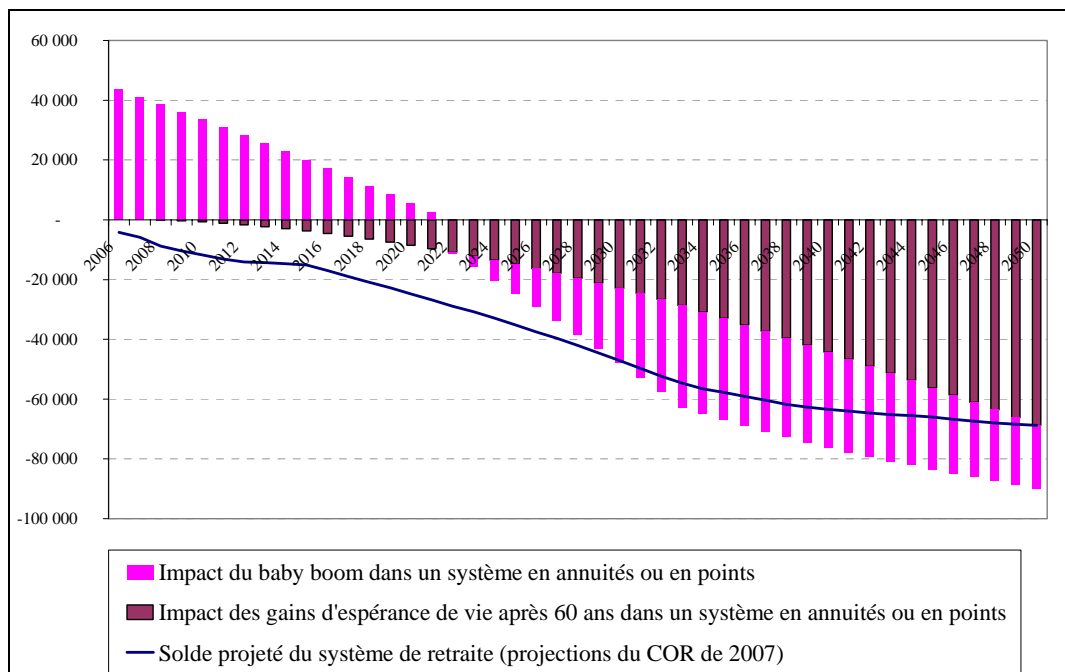
Source : INSEE, tables de mortalité par sexe et âge, France métropolitaine.

Graphique 2 : Effectifs par génération à la naissance (avec et sans baby boom)



Source : INSEE et maquette stylisée du COR.

Graphique 3 : Effets du *baby boom* et des gains d'espérance de vie sur les soldes financiers projetés dans un système en annuités ou en points (en M€2006)



Graphique 3bis : Effets du *baby boom* et des gains d'espérance de vie sur les soldes financiers projetés dans un système en comptes notionnels (en M€2006)

